

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 22/002/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 63/05 (MDE 22/001/2005 du 15 mars 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

QATAR

Hamda Fahad Jassem Al Thani (f)

Londres, le 18 août 2005

Hamda Fahad Jassem Al Thani est toujours retenue contre son gré au domicile de sa famille à Doha, la capitale, bien que les autorités du Qatar aient assuré qu'elles s'efforçaient de trouver rapidement une solution face à cette situation. Amnesty International reste préoccupé par la sécurité de la jeune femme.

Hamda Fahad Jassem Al Thani, membre de la famille au pouvoir dans l'État du Qatar, est retenue captive au domicile de sa famille depuis novembre 2003 car, selon certaines informations, son père désapprouvait son mariage. Le 17 mai 2005, le ministre qatarien des Affaires étrangères a écrit à Amnesty International au sujet de cette affaire. Dans sa lettre, il a indiqué que les autorités avaient diligenté une enquête afin de « *trouver une solution dans les plus brefs délais* ». Or, trois mois plus tard, Hamda Fahad Jassem Al Thani est toujours enfermée dans une pièce sans autorisation de consulter un avocat ou un docteur ni de recevoir des visites. Certaines sources indiquent que sa famille l'a battue à plusieurs reprises.

Hamda Fahad Jassem Al Thani a épousé Sayed Mohammed Sayed Saleh, un ressortissant égyptien, le 5 novembre 2002, en Égypte. Neuf jours plus tard, elle aurait été droguée puis enlevée par des membres des forces de sécurité qatariennes, qui l'ont ramenée au Qatar. Selon certaines informations, elle a été maintenue en détention secrète dans le quartier al Selyea de Doha pendant cinq mois, avant d'être transférée, en avril 2003, dans les locaux de la Direction de la sûreté spéciale, à Doha, où elle a été retenue captive jusqu'à novembre 2003. Les forces de sécurité l'auraient alors remise entre les mains de sa famille, qui la retient contre son gré au domicile familial depuis lors.

Amnesty International a porté le cas de Hamda Fahad Jassem Al Thani à l'attention des autorités qatariennes le 3 septembre 2004. Le 22 février 2005, l'organisation a écrit à l'émir du Qatar, chef de l'État et cousin de Hamda Fahad Jassem Al Thani, et lui a fait part de la profonde inquiétude que lui inspirait le maintien en détention de la jeune femme. La lettre du 17 mai constituait la première réponse des autorités à Amnesty International au sujet de cette affaire.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Hamda Fahad Jassem Al Thani, qui est toujours retenue contre son gré au domicile de sa famille à Doha ;
- priez les autorités de vous fournir des détails concernant l'enquête qu'elles ont menée sur la situation de la jeune femme et efforcez-vous d'obtenir la garantie que les investigations sont conduites de manière impartiale et indépendante ;
- faites remarquer que, dans sa lettre du 17 mai à Amnesty International, le ministre des Affaires étrangères a indiqué que les autorités souhaitaient « *trouver une solution dans les plus brefs délais* », mais qu'à ce jour, Hamda Fahad Jassem Al Thani est toujours privée de liberté ;
- exhortez les autorités à intervenir sans délai pour qu'il soit mis fin à la détention de Hamda Fahad Jassem Al Thani et aux mauvais traitements que lui fait subir sa famille et demandez-leur de garantir la sécurité future de cette femme ;
- priez-les de veiller à ce que Hamda Fahad Jassem Al Thani puisse exercer son droit de demander justice et de contester sa détention forcée devant une instance judiciaire du Qatar ;

– engagez le Qatar à respecter les obligations qui lui incombent en tant que membre des Nations unies, en protégeant Hamda Fahad Jassem Al Thani et en lui permettant d'exercer son droit à la liberté et à la sécurité de sa personne, ainsi que son droit de ne pas être détenue arbitrairement.

APPELS À :

Chef de l'État (Émir du Qatar) :

His Highness Sheikh Hamad bin Khalifa al Thani
Amir of the State of Qatar
PO Box 923
Doha, Qatar

Fax : +974 436 12 12 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile; merci de vous montrer persévérant)

Formule d'appel : *Your Highness, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)*

Premier ministre et ministre de l'Intérieur :

His Highness Shaikh Abdullah bin Khalifa Al-Thani
Prime Minister and Minister of Interior
PO Box 115, Doha
Qatar

Fax : +974 432 7734 / 432 3339 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile; merci de vous montrer persévérant)

Formule d'appel : *Your Highness, / Excellence,*

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Shaikh Hamad bin Jassem bin Jabr al-Thani
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 250, Doha, Qatar

Fax : +974 438 3745 / 429 454 (L'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile; merci de vous montrer persévérant)

Ministre de la Justice :

His Excellency Hassan bin Abdullah Al-Ghanem
Minister of Justice
PO Box 917, Doha
Qatar

Fax : +974 483 28 68

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Qatar dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 29 SEPTEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*